

ÊTRE PARENT

Puis-je faire de la voiture enceinte?

Publié le : 21 février 2020

Oui, tant que votre sage-femme ou médecin ne vous le contre-indique pas. Il est préférable de privilégier le train en cas de grandes distances.



DÉPARTEMENT DE LA
MEUSE

Place Pierre François

Gossin

55012 BAR LE DUC

Tél : 03 29 45 77 55